

La Formation au Dialogue Social et à la Négociation

La formation au dialogue social et à la négociation a pour objectif de faire acquérir des méthodes de représentation, de communication et de négociation visant à améliorer le dialogue social dans l'entreprise.

Foire aux questions :

- **A qui s'adressent ces stages ?**

Ces stages s'adressent principalement aux salariés visant ou exerçant une mission de dialogue social.

- **Quelle est la durée de la formation ?**

Cette formation dure entre 2 et 5 jours selon le stage.

- **A qui incombe la charge financière de la formation ?**

Tous les frais, rémunérations et charges financières de la formation sont pris en charge sur les fonds mutualisés des entreprises adhérentes à Constructys. Toutefois cette prise en charge ne concerne que les entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, les seules pour l'instant à être signataire de l'accord le prévoyant.

- **A mon retour dans l'entreprise, dois-je remettre un document à l'employeur ?**

Oui, l'animateur du stage donnera à chaque participant une attestation de présence qui devra être remis à l'employeur à la fin du stage.